



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

indemnisation des victimes

Question écrite n° 44084

Texte de la question

Alertée par l'association des familles de traumatisés crâniens du Finistère, Mme Marylise Lebranchu souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'indemnisation du dommage corporel. Elle souhaite connaître les suites qu'il entend donner au rapport du groupe de travail sur l'indemnisation du dommage corporel, présidé par le professeur Yvonne Lambert-Faivre, qui lui a été remis en juillet 2003. En effet, un an après la remise de ce rapport, les associations souhaiteraient connaître les conclusions de la consultation interministérielle lancée par la Chancellerie, et les décisions qu'il compte prendre concernant la judiciarisation pénale des auteurs de délits commis en état d'irresponsabilité.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44084

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5454